



# LE JOUR de la NUIT

À l'occasion du

# « JOUR DE LA NUIT »

samedi 13 octobre 2018

## Extinction de l'éclairage public de 20h30 à 23h30

Rues concernées : Avenue Carnot et Jules Guesde entre pont Neuf et pont Vieux. Place Gabriel Péri. Le Fort Vauban, l'Ermitage et le parc de la Tour Vieille. Les façades de l'Hôtel de Ville, du Palais de Justice, du Cratère et de l'Office de Tourisme.



Jeudi 11 octobre 2018

Réf. : 135.18 - PRESSE 1/2



## « JOUR DE LA NUIT » ALÈS, LE 13 OCTOBRE 2018

Le samedi 13 octobre 2018 aura lieu la manifestation nationale « Jour de la nuit ». Cet événement est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité et du ciel étoilé.

À cette occasion, la Ville d'Alès s'associe à cette manifestation nationale pour organiser une soirée pour la remise du premier panneau « Ville porte de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé », le samedi 13 octobre 2018, à Alès, à partir de 19h, sur le parking supérieur du Gardon.

**Dès 19h**, accueil des participants.

**À 19h30**, auront lieu les discours de M. Roustan, maire d'Alès et président d'Alès Agglomération, de M. Couderc, président du Conseil d'administration du Parc national des Cévennes, et de M. Canayer, président du SMEG et 1er vice président du Conseil d'administration du Parc national des Cévennes, et en présence également de M. Rampon, sous-préfet d'Alès.

**À 20h15**, la ville d'Alès recevra du Parc national des Cévennes le panneau « Ville porte de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé ».

En effet, le Parc national des Cévennes est devenu, le 13 août 2018, la seconde « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » (RICE) de France et la plus grande d'Europe, suite à l'obtention du label décerné par l'International Dark-Sky association (IDA). Cette haute distinction reconnaît l'exceptionnelle qualité du ciel étoilé du territoire et récompense le travail engagé depuis 2013 par les équipes de l'établissement public, les élus, les habitants, les partenaires institutionnels, les syndicats de l'éclairage de la Lozère et du Gard, les prestataires touristiques et les associations pour la protéger et la valoriser.

Ainsi, Alès deviendra la première « **Ville porte** de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé ».

Jeudi 11 octobre

Réf. : 135.18 - PRESSE 2/2

**À partir de 20h45**, début de l'extinction partielle de l'éclairage public de la ville d'Alès. Plusieurs lieux seront éteints : l'Hermitage, le fort Vauban, la tour vieille, l'avenue Carnot et l'avenue Jules Guesde entre le pont neuf et le pont vieux, ainsi que les façades de la mairie, du palais de justice, du théâtre, et de l'office du tourisme.

Sur le lieu de la manifestation (parking supérieur du Gardon), deux expositions seront présentées :

- Une exposition intitulée « Songe d'une nuit étoilée » de l'Association Française d'Astronomie. Cette exposition aborde le rapport ambigu que notre société entretient avec la nuit. Elle pose la question des enjeux de mieux éclairer nos cités.
- Une Exposition abordant le sujet de la pollution lumineuse et de diverses conséquences sur l'économie, la biodiversité, le ciel étoilé, etc.

**À 21h**, la ville d'Alès proposera plusieurs animations :

- Observation du ciel : les associations MIRA du Vigan et l'Étoile Cévenole proposeront de découvrir le ciel étoilé grâce à plusieurs télescopes.
- Balade nocturne sur les rives du Gardon : l'association Sentiers vagabonds organise une balade pour observer les traces et indices laissés par le plus gros mammifère de nos rivières : le castor.
- Observation des papillons de nuit au parc de la tour vieille : l'association COGard amènera les curieux dans le petit train de la ville d'Alès vers le parc de la tour de vieille, à la découverte des papillons de nuit. Un spécialiste et passionné sera présent. Des lampes frontales et appareils photos numériques peuvent être apportés par les participants afin d'attirer les papillons.
- Ateliers pédagogiques : cette animation permettra la découverte et la sensibilisation aux nouvelles sources d'éclairage.
- Atelier de photographie de paysages nocturnes.

**À 23h30**, fin de la manifestation et fin de l'extinction de l'éclairage public.